

MAIRIE DE LA COTE D'ARBROZ.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2013

Présents/MM. BAUD Jean-Paul/MUFFAT Sophie/ BAUD Marie-Thérèse/BAUD Michel
DEHESTRU Marc/DUFOUR Michel/

Absents excusés : MM/ BAUD Emilie/LE RAY Gérard/

Absents : MM/SAUVAGE Pascal/GEROUDET Vincent/

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DELIBERE SUR UN VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 6573 AU COMPTE 62878.
- PREND CONNAISSANCE DE L'ATTRIBUTION DES DROITS DE MUTATION PAR LE CONSEIL GENERAL ET DU FCTVA PAR L'ETAT.
- EXAMINE LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS.
- RENONCE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES A 1161-1162-1163 ET 1165 SITUEES A LA VILLIAZ EST ; SUR LES PARCELLES A 3587-3814 ET 3815 SITUEES AU COUARD ET SUR LA PARCELLE A 4239 SITUEE AU CHAR DES BOUTS.
- DELIBERE SUR LA REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES.
- FAIT LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.
- DECIDE DE SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA COFORET, DANS LE DOSSIER DE DESSERTE FORESTIERE DU MONT CALY.
- RENOUVELLE LES CONTRATS DE LOCATION DES GITES LE CONTAT ET LE CROTTET.
- RENOUVELLE LE CONTRAT D'EMBAUCHE DE L'AGENT D'ENTRETIEN.
- DECIDE DE CONFIER AU SYANE LA COMPETENCE INVESTISSEMENT.
- PREND CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DU RALLYE DU MONT BLANC AVEC LES HORAIRES DE FERMETURE DES ROUTES.
- SE PROPOSE DE RECRUTER UN AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN JANVIER 2014.
- EXAMINE QUELQUES DOSSIERS DIVERS.

Vu par Nous, Maire de la commune de LA COTE D'ARBROZ pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A La Côte d'Arbroz, le 3 Août 2013

Le Maire, BAUD Jean-Paul

